N° 2023A075

MAIRIE de LAROQUE DES ALBERES

18, rue Carboneil

ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrêté de règlementation temporaire à la circulation

Le Maire de la commune de LAROQUE DES ALBERES
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R.110.1, R.110.2, R.4115, R.4118 et R.41125 à R.41128 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;
VU la demande présentée par l'entreprise SOTRANASA, le 03 avril 2023 ;
CONSIDERANT que les travaux d'entretien du réseau télécom, 5 rue des Mésanges et 21-27 rue de la Citadelle, nécessitent la mise en place de restrictions au stationnement sur lesdites voies ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée, par feux tricolores, rue de la Citadelle et la voie de circulation sera réduite rue des Mésanges, à partir du lundi 17 avril 2023 pour une durée de 15 jours.
La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 – Le stationnement des véhicules (hors véhicules propre au pétitionnaire), en face et au droit des travaux sera interdit.

ARTICLE 3 – Si le cheminement piéton ne peut être maintenu, des dispositions doivent immédiatement être prises afin de mettre et de maintenir en place un cheminement piéton protégé de la circulation et de la zone de travaux pendant toute la durée de l'intervention ou de leur permettre d'utiliser le trottoir d'en face.

ARTICLE 4 : les prescriptions susnommées feront l'objet de la mise en place par l'entreprise SOTRANASA d'une pré signalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur qui sera maintenue pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Génis Des Fontaines, Monsieur le Garde Champêtre, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Laroque des Albères
Le 03 avril 2023

Le Maire, Christian NAUTÉ

MAIRIE DE LAROQUE DES ALBERES (Pyrénées-Orientales)